

ACTIONS VISANT A REDUIRE LES INEGALITES ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU SEIN DE CHAQUE PILIER DES CONTRATS DE VILLE

Préambule : chacune des actions sera appuyée par un diagnostic territorial partagé sexué (Voir fiche outil HCE « Diagnostic quantitatif territorial sexué »)

PILIER 1 : COHESION SOCIALE				
Constats	Objectifs	Outils/financements Mobilisables (à compléter)	Territorialisation : exemples d'actions	INDICATEURS
<p><i>Sources : Etude EGATER (HCE – ONZUS – INSEE) Avril 2014 « les chiffres clés des inégalités femmes-hommes dans les quartiers prioritaires et les territoires ruraux</i></p> <p>Une population de femmes plus jeune : La part des femmes de 23 à 30 ans est plus forte en ZUS qu'ailleurs (ce n'est pas le cas pour les hommes) ; L'âge médian des femmes en ZUS est de 32 ans (39 ans hors ZUS)</p> <p>1 fille sur 5 en Zus a un retard scolaire d'au moins un an à l'entrée en 6^{ème} (1sur 10 hors Zus)</p> <p>1 jeune femme sur 5 est mère (18% des 18-25 ans ; 8% hors Zus)</p> <p>1 famille sur 4 est monoparentale (26% en Zus ; 16% hors Zus)</p> <p>En Zus, près d'1 femme sur 4 est en situation de pauvreté (1homme sur 4)</p> <p>près d'1 femme sur 3 éprouve un sentiment d'insécurité dans son quartier (1 sur 5 hors Zus)</p> <p>Près d'1 femme sur 10 a été victime de violences physiques ou sexuelles ; Une plus grande proportion déclare avoir subi des violences au sein du couple dans les Zus (3,8 % contre 2,4% hors Zus)</p>	<p>1) Soutenir les initiatives visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes</p> <p>2) Favoriser l'accès des femmes aux services publics et offres socio-éducatives et de loisirs</p> <p>3) Soutenir les familles Monoparentales</p> <p>4) Veiller à la participation des femmes et des habitantes ; favoriser leur implication comme actrice de la vie locale</p> <p>5) Prévenir et lutter contre les comportements sexistes et stéréotypes de genre ; éducation au respect filles-garçons</p> <p>6) Favoriser l'accès aux droits des femmes ; leur accès aux soins ; favoriser l'intégration des femmes immigrées et prévenir le phénomène du cumul des discriminations</p>	<p>E) BOP 137</p> <p>(E) BOP 163 ACsé : Dispositifs VVV Cordées de la réussite</p> <p>(E) BOP 104 (ASL) CAF OFII CG</p> <p>(E) FIPD</p> <p>(E) BOP 137 CG : collège Villes : 1^{er} degrés CR : lycée, université</p> <p>(E) BOP 137 CDAD (PAD – MJD) CIDFF BOP 104 CLS</p>	<p>1) Actions visant à sensibiliser le grand public à l'égalité entre les femmes et les hommes (actions collectives : débats, théâtre forum)</p> <p>2) Veiller à l'objectif de mixité dans les dispositifs en faveur de la jeunesse (VVV, les cordées de la réussite), dans les accueils de jeunes.</p> <p>3) Prévoir un mode d'accueil jeunes enfants dans les dispositifs ASL ; formations linguistiques à visée professionnelle ; actions de prévention des grossesses précoces par les missions locales ; lieux d'accueil parents-enfant et actions d'accompagnement à la parentalité, notamment actions de soutien à la fonction parentale favorisant l'implication des pères ; actions de prévention des violences intrafamiliales</p> <p>4) Développer les marches exploratoires des femmes dans les quartiers ; renforcer la présence des femmes dans les conseils de quartier</p> <p>5) Actions visant à prévenir les comportements sexistes dans les établissements scolaires (ex : Collectif féminin-masculin à Vitry)</p> <p>6) Permanences de proximité du CIDFF dans les quartiers prioritaires ; Inscrire l'égalité femmes-hommes dans les CLS et ASV ; intégrer un module égalité f-h au sein des ASL</p>	<ul style="list-style-type: none"> o Nb de manifestations publiques visant à sensibiliser les publics o Nb de décideurs sensibilisés o Nb d'opérateurs sensibilisés o Part des filles dans les dispositifs en faveur de la jeunesse o Nb d'actions sur les grossesses précoces (ARS, ML...) o Nb d'actions de prévention contre les violences intrafamiliales par quartiers o Nb de marches exploratoire, avec quels objectifs o Part des femmes dans les conseils de quartier (par quartier). (Pensez à pointer si elles y participent effectivement) o Nb d'interventions dans les établissements scolaires

ACTIONS VISANT A REDUIRE LES INEGALITES ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU SEIN DE CHAQUE PILIER DES CONTRATS DE VILLE

Préambule : chacune des actions sera appuyée par un diagnostic territorial partagé sexué (Voir fiche outil HCE « Diagnostic quantitatif territorial sexué »)

<p>En Zus, plus d'1 femme sur 4 a renoncé à de soins Moins de 40% des bénéficiaires du programme national « Ville vie vacances » (VVV) sont des filles Les filles décrochent à partir de la classe de 6^{ème} des activités de loisir sportif et culturel proposées au niveau local</p> <p>En 2011, 17% des femmes âgées de 18 à 65 ans en Zus sont en situation d'illettrisme (5% hors Zus)</p> <p>La part des femmes immigrées est plus importante (22% en Zus, 10% hors Zus)</p> <p>Les femmes résidant dans les Zus expriment plus fréquemment que celles d'autres quartiers un sentiment de discrimination vis-à-vis de leur origine, de leur couleur de peau</p>	<p>7) Lutter contre les violences faites aux femmes</p> <p>8) Favoriser la pratique féminine sportive</p> <p>Mettre en place des actions sur la santé (voir avec l'ARS)</p>	<p>(E) BOP 137 FIPD Réfèrent local violences au sein du couple accueil de jour SDAV PDPD Commission d'action contre les violences faites aux femmes CLSPD</p> <p>(E) CNDS</p>	<p>7) Permanences locales d'écoute et d'orientation de proximité pour les femmes victimes de violences (ex : accueil de jour « Interm'aide », permanences spécialisées du CIDFF ; Planning Familial...).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre un accompagnement dans la durée des femmes victimes de violences conjugales habitantes des quartiers en formant les acteurs de proximité au repérage et l'orientation des femmes vers des structures qualifiées; <p>8) actions collectives de sensibilisation des professionnels pour mieux prévenir et repérer;</p> <p>9) Groupes de travail thématiques au sein des CLSPD ; enquêtes de victimisation ; sensibiliser et informer sur les violences spécifiques (Mariages forcés et mutilations sexuelles féminines)</p> <p>10) Mobiliser les filles des quartiers via les clubs de sport sur l'action « fête du sport les filles »</p>	<ul style="list-style-type: none"> o Nb d'orientation vers le réseau (signataires du protocole) o Nb de jour de permanence (pointer le taux de fréquentation par permanence) o Nb de personnes accompagnées o Nb de professionnels sensibilisés o Point sur les travaux en CLSPD (DDFE) o Nb de filles licenciées, par tranche d'âge et par type de sport et par quartier (en lien avec les équipements) o Nb d'actions contre le harcèlement o Nb de personnes sensibilisées
--	---	---	---	---

ACTIONS VISANT A REDUIRE LES INEGALITES ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU SEIN DE CHAQUE PILIER DES CONTRATS DE VILLE

Préambule : chacune des actions sera appuyée par un diagnostic territorial partagé sexué (Voir fiche outil HCE « Diagnostic quantitatif territorial sexué »)

PILIER 2 : CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Constats	Objectifs	Outils/financements mobilisables	Territorialisation : exemple d'actions	INDICATEURS
<p><i>Sources : Etude EGATER (HCE – ONZUS – INSEE) Avril 2014 « les chiffres clés des inégalités femmes-hommes dans les quartiers prioritaires et les territoires ruraux ; Rapport Noblecourt 2012 ; Femmes et Villes « violences dans l'espace public.</i></p> <p>Près d'une femme sur 3 éprouve un sentiment d'insécurité dans son quartier (1 sur 5 hors Zus)</p> <p>268 femmes ont participé à l'étude de la DDFE 37 sur le harcèlement dans l'espace public (dans et hors quartier). 98 % dénoncent un harcèlement allant d'actes complètement banalisés (regard appuyés, sifflement...) à des actes graves (être suivie jusqu'à leur domicile, être touchée, par exemple). Une journée d'étude a eu lieu et un plan d'action prenant en compte les propositions faites par les femmes elles-mêmes a été présenté.</p> <p>En Zus, près d'une femme sur 10 a été victime de violences physiques ou sexuelles, une plus grande proportion déclare avoir subi des violences au sein du couple dans les Zus (3,8% en ZUS contre 2,4% hors Zus)</p> <p>En France, un cinquième des femmes (18,8%) a subi au moins une forme de violence dans l'espace public au cours des douze derniers mois</p> <p>Les personnes identifiées d'origine du Maghreb ou d'Afrique subsaharienne ont 3,5 à 4,5 fois plus le sentiment d'avoir connu des discriminations, quelque soit le motif, dans les domaines du logement et de l'emploi (<i>rapport Noblecourt 2012</i>)</p>	<p>1) Renforcer l'appropriation de l'espace public par les femmes ; favoriser l'implication des femmes comme actrices de la vie locales, faciliter la vie quotidienne des femmes et prendre en considération les usages et représentations différenciés de l'espace urbain par les femmes et les hommes, favoriser la mobilité des femmes dans l'espace public</p> <p>2) participer au plan d'action sur la lutte contre le harcèlement (voir étude et plan sur site préfecture)</p> <p>2) Faciliter l'accès au (re)logement et à l'hébergement pour les femmes victimes de violences; favoriser la décohabitation pour les familles polygames</p>	<p>CLSPD (E) BOP 137, FIPD Outils de l'UT DRIEA GUP</p> <p>(E) BOP 137 ; BOP 104 BOP 177 (CHRS) Bailleurs sociaux PDU PRU</p> <p>ANRU</p>	<p>1) Développer les outils permettant aux femmes de participer à la vie de la cité et de s'approprier leurs quartiers : soutenir le développement des marches exploratoires de femmes (<i>Guide méthodologie des marches exploratoires des femmes – SGCIV – éditions du CIV déc 2012</i>) ; développer les ateliers mobilité au sein des ASL notamment</p> <p>2) « le harcèlement c'est pas la drague » (action auprès des jeunes),</p> <p>3) jeux de rôle dans la rue pour déclencher des réactions et débattre</p> <p>4) ouvrir des groupes de paroles</p> <p>5) faire la promotion des clubs de self-défense (une affiche dans votre structure par exemple)</p> <p>5) Prévoir des mesures d'accompagnement à la décohabitation des familles polygames (pour une autonomie effective) dans le cadre de partenariat entre les bailleurs sociaux et des associations spécialisés</p> <p>Dans le cadre du protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes nous renforçons l'information des professionnels et notamment des bailleurs sociaux ; les bailleurs sociaux relogent depuis 2007 les femmes victimes de violences sortant des dispositifs d'hébergements spécialisés ou suivies par une association qui les accompagne renforcer les actions de sensibilisation et d'information des organismes HLM à la problématique des victimes de violences ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Nb de marche exploratoire (préciser l'objectif, le quartier, le nb de femmes qui y ont participé et les suites qui seront données) ○ Nb d'actions contre le harcèlement ○ Nb de personnes sensibilisées ○ en lien avec le pole sport de la DDCS et la DDFE pour la promotion (oui/non) ○ Nb de familles repérées ○ Nb de familles Relogées ○ Mise à disposition par la DDFE du bilan annuel du protocole de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes

ACTIONS VISANT A REDUIRE LES INEGALITES ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU SEIN DE CHAQUE PILIER DES CONTRATS DE VILLE

Préambule : chacune des actions sera appuyée par un diagnostic territorial partagé sexué (Voir fiche outil HCE « Diagnostic quantitatif territorial sexué »)

	3) Favoriser l'insertion des femmes des quartiers		3) Veiller à la part des femmes bénéficiaires des clauses d'insertion dans les projets de rénovation urbaine	Nb de femmes dans les clauses d'insertion
--	---	--	--	---

ACTIONS VISANT A REDUIRE LES INEGALITES ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU SEIN DE CHAQUE PILIER DES CONTRATS DE VILLE

Préambule : chacune des actions sera appuyée par un diagnostic territorial partagé sexué (Voir fiche outil HCE « Diagnostic quantitatif territorial sexué »)

PILIER 3 : DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Constats	Objectifs	Outils/financements mobilisables	Territorialisation : exemples d'actions	INDICATEURS
<p><i>Source : rapport ONZUS mars 2014 « L'emploi des femmes dans les zones urbaines sensibles »</i> En Zus, 1 femme sur 2 est absente du marché de l'emploi (52,6% de taux d'activité pour les femmes en ZUS contre 66,8% hors ZUS)</p> <p>64,3 % des femmes salariées résidant en Zus sont employées contre 50% des femmes habitant sur les autres quartiers</p> <p>23,6% des femmes en Zus déclarent le fait de devoir s'occuper d'un proche comme raison de ce temps partiel contre 5% des hommes</p> <p>Le travail du dimanche et du soir est plus répandu chez les femmes en Zus en raison de la division sexuée et ethnicisée du travail (en 2012, 20,5% des femmes de 15 à 29 ans déclarent travailler le dimanche contre 16,6% en 2009)</p> <p>88% des familles monoparentales « pauvres » sont portées par des femmes</p> <p>En Zus, près d'1 femme sur 4 vit en situation de pauvreté (indicateur de la couverture maladie universelle complémentaire)</p> <p>Le taux d'activité des femmes immigrées est nettement inférieur à celui des femmes non immigrées</p> <p>Les femmes subissent des freins multiples à l'accès à l'emploi en raison des discriminations liées au sexe, à l'origine, au lieu de résidence.</p>	<p>1) combattre le sous-emploi des femmes et particulièrement des jeunes femmes d'origine immigrée/migrante ; favoriser l'insertion professionnelle des femmes</p> <p>2) Encourager la création d'activité des femmes des quartiers</p> <p>3) Encourager la mixité dans les parcours d'orientation et de formation</p>	<p>(E) BOP 137, BOP 147, BOP 103</p> <p>Emplois aidés/ dispositifs d'aide à l'emploi, CUI – CAE, SIAE</p> <p>BOP 137 FSE NACRE FGIF Caisse des dépôts Chambres consulaires</p> <p>BOP 137 Programme « territoire d'excellence » ; Missions locales, CMA, DSDEN, E2C OPCA, Contrats mixité et égalité</p>	<p>1) Actions visant une démarche d'accompagnement global des femmes vers l'accès à l'emploi en agissant sur les freins spécifiques : Permanences « emploi » des point relais du CIDFF et PF; parcours d'autonomie à visée professionnelle de l'association Résoudre</p> <p>Veiller à la part des femmes bénéficiaires des dispositifs publics d'aide à l'emploi et d'insertion (ex : part des femmes bénéficiaires des emplois d'avenir y compris sur le secteur marchand où elles sont nettement moins représentées que les hommes)</p> <p>dispositif «jeunes et femmes ». Ces parcours peuvent être proposés par les missions locales pour des jeunes filles en rupture sociale et scolaire afin de les aider à (re)devenir actrices de leur vie, tant personnelle que professionnelle. Ce travail serait en lien avec les grossesses précoces qui éloignent durablement les jeunes femmes du marché du travail et les enracinent dans des dispositifs tels que le RSA</p> <p>2) Actions d'accompagnement à la création d'entreprises des femmes ; actions de promotions de l'entrepreneuriat féminin (ex : concours créatrices d'avenir) en demandant aux organisateurs d'y intégrer des femmes des quartiers ; promotion du FGIF (Fonds de Garantie pour l'Initiative des Femmes) afin de faciliter l'accès au crédit bancaire des femmes souhaitant créer leur entreprise</p>	<p>Nbr de femmes engagées dans une démarche d'insertion Nbr de sorties positives emploi et/ou formation (préciser les types de contrats et les secteurs professionnels)</p> <p>Nbre de femmes en contrats aidés (secteur marchand et non marchand)</p> <p>Nbr d'informations sur le sujet Nbr de jeunes sensibilisés.es</p> <p>Nbr de porteuses de projets accompagnées Nbr de FGIF octroyés Nbr de micros crédits octroyés</p>

ACTIONS VISANT A REDUIRE LES INEGALITES ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU SEIN DE CHAQUE PILIER DES CONTRATS DE VILLE

Préambule : chacune des actions sera appuyée par un diagnostic territorial partagé sexué (Voir fiche outil HCE « Diagnostic quantitatif territorial sexué »)

			Accompagnement sur les micros-crédits 3) Actions de promotion de l'apprentissage féminin en direction des jeunes filles des quartiers ; visites d'entreprises sur des métiers « non traditionnellement féminins » pour des jeunes filles en parcours d'orientation des missions locales ; promotion du concours en direction des lycéennes habitant dans les quartiers prioritaires	Nbr de jeunes femmes dans les actions Quelles orientations suite aux actions
--	--	--	--	---

Nadine LORIN (DDFE 37) (en appui sur le tableau conçu par Anaïs GUILLOU (DDFE 94))

RAPPEL : l'axe transversal « égalité entre les femmes et les hommes est obligatoire dans les contrats de villes.

Ce tableau est un guide avec des exemples pour vous aider dans les projets qu'il est possible de proposer. Toutes les autres bonnes idées sont les bienvenues.

Vous avez besoin d'un accompagnement au projet, contacter Nadine LORIN déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité

nadine.lorin@indre-et-loire.gouv.fr

02 47 70 46 37